

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP

En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 251 du 3 mars 2011

Les universités Pierre et Marie Curie et de Montpellier II contraintes de respecter le droit !

Les tribunaux administratifs de Montpellier et de Paris viennent à quelques jours d'intervalles d'annuler les délibérations des CA des universités Pierre et Marie Curie et Montpellier II approuvant le passage aux compétences élargies. Les Directions de ces universités n'avaient pas jugé utile, comme elles en avaient l'obligation, de consulter au préalable le Comité Technique paritaire de leur établissement. Certains présidents d'université considèrent que l'autonomie les dispense de tenir compte des instances paritaires ou siègent es qualité les représentants des personnels. Ceci en dit long sur leur conception de la démocratie et la finalité de leur politique. Pour piloter toute la recherche, le gouvernement avec l'aide des PDG des organismes, veut faire des universités le cœur du système de recherche. L'intégration de nos organismes dans les universités, ou le clientélisme est roi constituerait un sacré recul de la démocratie. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'enseignement supérieur nous conforte dans notre volonté de ne pas laisser les organismes de recherche se diluer dans les universités.

Villejuif le 3 mars 2011